

à tous les citoyens le droit à un revenu minimum, que l'État doit garantir. C'est le «revenu de solidarité» annoncé par Bernard Landry. Le gouvernement reconnaît son rôle dans le soutien du revenu des sans-emploi et des travailleurs pauvres. Il prévoit compenser les travailleurs à faibles revenus jusqu'à un seuil décent.

Le gouvernement montrera le sérieux de sa démarche par des mesures urgentes : instaurer un barème plancher pour tous à la Sécurité du revenu ; améliorer l'offre de formations aux prestataires en attente ; construire plus de logements sociaux ; rétablir la gratuité des médicaments pour les démunis ; et, par la réforme de la loi des normes du travail, mieux protéger les travailleurs précaires.

Le gouvernement s'obligera, par la loi, à adopter un plan d'action, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; à dépenser une enveloppe budgétaire substantielle ; à créer un Comité consultatif auprès du ministre responsable, un Observatoire sur la pauvreté et un nouveau Fonds de lutte.

Il faut adresser un message clair d'appui au projet de loi 112 de lutte contre la pauvreté.

Ce n'est pas assez ? Peut-être bien. Mais où souffle le vent ? Les Québécois et les Québécoises sont-ils prêts à aller plus loin ? Nous le saurons vraiment pendant le débat parlementaire, mieux qu'en nous fiant à des sondeurs à la solde de qui les achète.

Il faut le rappeler : le projet de loi 112 est audacieux, par les principes qu'il énonce et dans le contexte politique actuel. Mais il n'en est qu'à l'étape embryonnaire. Des périls le menacent, dont la tentation de le transformer en promesse électorale.

L'étape de la commission parlementaire sera cruciale. Les mouvements sociaux doivent y participer nombreux. Il faut souligner les faiblesses du programme du gouvernement, mais il faut lui adresser aussi un message clair d'appui, sinon le projet de loi mourra au feuillet.

Le gouvernement doit faire adopter sa loi. Les pauvres du Québec n'ont pas les moyens de perdre les 1,5 milliard \$ sur cinq ans qui viennent avec. Même en année pré-électorale. Surtout en année pré-électorale.

Le projet de loi 112 doit devenir une loi. Nous n'avons pas les moyens de nous priver du débat de société qui vient avec. Elle peut devenir une des lois fondamentales du pays. □

TOUJOURS GRATIS

Recto Verso n'est pas un magazine comme les autres. Sa différence tient à sa politique d'information, à sa recherche artistique et à ses «propriétaires», des citoyens et des citoyennes qui ont à cœur le développement d'une presse progressiste destinée au grand public.

Nous avons présenté les réalisations de 2001-2002 et le plan de développement pour les prochaines années à l'assemblée générale de juin 2002 de Revue Vie ouvrière, la société éditrice de *Recto Verso*. Nous continuerons à augmenter le membership et à dynamiser notre vie associative pour améliorer votre magazine.

Nous remercions les administrateurs sortants de Revue Vie ouvrière : François Mercier, Guy-lain Prince, Nathalie St-Pierre et Lina Trudel, pour leur engagement constant et la qualité de leur contribution.

Nous vous présentons notre nouveau conseil d'administration : Françoise Guay (qui demeure à la présidence), Pierre Bisailon, Mathieu Bostyn, Carine Guidicelli, Isabelle Gusse, Mélanie Larivée (représentante des employés), et Henry-George Madelaine.

Nous avons décidé, en 1997, que *Recto Verso* serait gratuit pour assurer la plus grande accessibilité possible. Nous maintenons ce principe. L'abonnement à la revue et l'adhésion à la corporation sont des façons soutenir financièrement *Recto Verso* et de témoigner de votre appui à notre ligne éditoriale.

Vous pouvez désormais contribuer aussi par vos dons à l'arrivée de *Recto Verso* sur le Web, dans un site répondant aux mêmes principes d'accessibilité et de gratuité. (Voir en page 4)

— Anne-Marie Brunelle

**RECTO
VERSO**

**VOUS NE VOULEZ PAS PRENDRE
LE RISQUE DE RATER UN NUMÉRO?**

ABONNEZ-VOUS!

VOUS NE PAYEREZ QUE LES FRAIS DE POSTE
ET DE MANUTENTION (toutes taxes incluses)

<input type="checkbox"/> Groupe populaire	25\$/an
<input type="checkbox"/> Individu	20\$/an
<input type="checkbox"/> Institutionnel	25\$/an
<input type="checkbox"/> Soutien	32\$/an
<input type="checkbox"/> Étudiant ou sans emploi	15\$/an
À l'étranger <input type="checkbox"/> individu	30\$/an
<input type="checkbox"/> institutionnel	40\$/an

NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE () _____

PAIEMENT INCLUS

Faire parvenir votre chèque ou mandat poste à :

Revue Vie Ouvrière inc., 1215, rue Visitation, bureau 101, Montréal (Québec) H2L 3B5